

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

POUR L'ACHAT DE LA CARTE ANNUELLE D'ACCÈS AU PARC NATIONAL DE FRONTENAC OU AUX PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC

La Municipalité de Saint-Romain souhaite développer le sentiment d'appartenance des résidents de la Municipalité de Saint-Romain à l'égard du Parc national de Frontenac en offrant à ses citoyens la possibilité d'obtenir un remboursement équivalent à 50% du coût d'achat d'une carte annuelle du Parc national de Frontenac ou des parcs nationaux du Québec.

Afin de recevoir le remboursement, le demandeur doit compléter ce formulaire et fournir **une preuve d'achat de l'un ou l'autre des cartes annuelles d'accès.**

Veuillez faire parvenir le formulaire dûment complété et une copie de la preuve d'achat de la carte annuelle par courriel à dg@st-romain.ca ou par courrier au 290, rue Principale, Saint-Romain (Québec) G0Y 1L0

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom, prénom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	

PREUVE D'ACHAT

Date :	
Montant payé :	

Le document suivant est joint à la demande : preuve d'achat

Joindre un spécimen de chèque pour un remboursement direct à votre compte bancaire.

Je reconnais et certifie que tous les renseignements et document fourni sont véridiques

Signature du demandeur

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Montant accordé :

Signature de la direction :

Date :